



Panneau d'interprétation
du sentier de la Dorche
© Terre Valserhône l'Interco

OBJECTIFS ET ENJEUX

- ➔ Sécuriser un site dangereux déjà fréquenté.
- ➔ Canaliser les flux de visiteurs pour limiter l'impact sur un site écologiquement sensible.
- ➔ Interpréter les patrimoines naturel et historique, les mettre en valeur et les préserver.
- ➔ Sensibiliser, faire connaître les richesses de la vallée pour un meilleur respect des milieux.

CONTEXTE

- Site Rivières Sauvages depuis 2016.
- Présence d'une cascade attractive mais dangereuse d'accès, sur des parcelles privées.
- Volonté locale de sécuriser le site et de le valoriser.
- Association de riverains pour la préservation du petit patrimoine.

DÉROULEMENT



Commune de Chanay (01)
Rivière la Dorche | 10 km linéaire | 580 hab.



46 000€ TTC + temps d'animation
50% fonds publics, 50% fonds privés



2019-2024



Porteurs de projet : ARRS, Association la Dorchéranne, Mairie de Chanay, Terre Valserhône l'Interco, Département de l'Ain



Prestataires : Pic Bois, OpenScop, Les Défricheurs, Altitude Environnement

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une boucle de 7km de sentier de randonnée a été réalisé en concertation étroite avec l'association de valorisation du patrimoine du hameau de Dorche, la commune de Chanay, l'office du tourisme Terre Valsérhône et le Département de l'Ain (dans le cadre de sa politique ENS).

Un belvédère a été créé pour permettre aux visiteurs de profiter de la cascade en empêchant l'accès aux zones sensibles et dangereuses (chutes de pierre). L'installation de platelage bois, passerelles et marches d'escaliers a également été nécessaire.

Un panneau d'entrée de site et huit pupitres thématiques présentent la rivière, son bassin versant, sa faune, sa flore et son patrimoine historique.

Le départ du sentier a été positionné dans le bourg du village disposant d'un parking, afin d'éviter le stationnement difficile dans le hameau plus proche de la cascade.

Un dépliant et une page web ont été réalisés par l'Office de Tourisme pour présenter le sentier.

RÉSULTAT ET BILAN

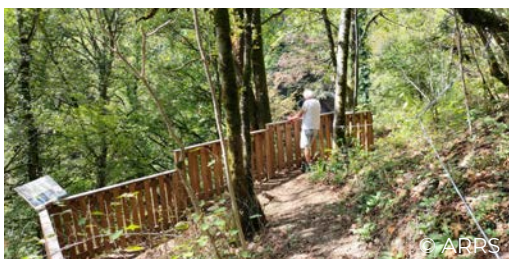
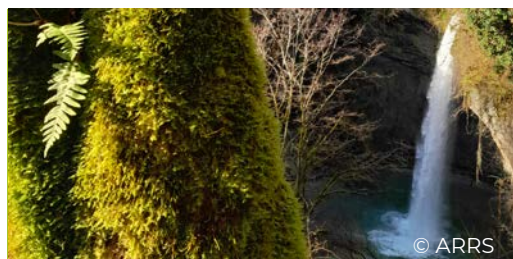
- Gestion des flux : canalisation des visiteurs sur un site sécurisé.
- Ancrage local : forte implication de l'association de riverains la Dorchéane et de la commune.
- Usage pédagogique : appropriation réussie par les structures éducatives et culturelles de la commune (école, bibliothèque).
- Meilleure appropriation de la rivière par les habitants

TÉMOIGNAGE

"Le sentier est le résultat d'une action conjointe entre la commune, l'intercommunalité, le Département, l'association locale de préservation du patrimoine et l'Association du Réseau des Rivières Sauvages. Sans cette coopération, il n'aurait pu voir le jour"

Elizabeth Jeanbenoit
Maire de Chanay (01)

LEVIERS



LABELS

La double labellisation Espace Naturel Sensible et Site Rivières Sauvages permet un fort soutien du Département de l'Ain.



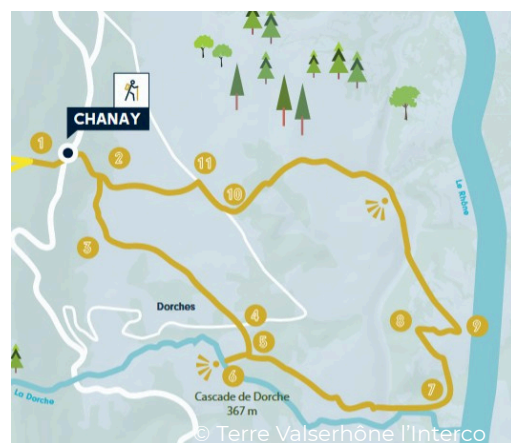
CONCERTATION

- engagement des locaux dès la genèse du projet pour meilleure appropriation du projet de sentier.
- échange continu entre les acteurs : présence et veille tout au long du chantier et suivi dans le temps.

INSCRIPTION AU PDIPR

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

promotion, suivi, gestion et entretien sur la durée par la communauté de communes via l'Office du Tourisme et le Département de l'Ain.



PRENDRE LE TEMPS

- pouvoir rectifier si besoin (ex. ajuster un platelage glissant)
- produire des contenus pédagogiques de qualité : travail de vulgarisation et réalisation des contenus des panneaux en concertation





© Terre Valserhône l'Interco

INDICATEURS DE RÉUSSITE

- Engagement et satisfaction des habitants locaux
- Canalisation des visiteurs ; moins de visiteurs dans les zones fragiles et dangereuses (ex : cascade)
- Appropriation du sentier d'interprétation par les structures locales (école, bibliothèque, OT)

SUITES POSSIBLES

- Face à l'augmentation de la pression en contexte de canicule (été 2026) et de la fréquentation hors sentier : mise en place d'un arrêté municipal et reprise d'aménagement pour interdire totalement l'accès aux secteurs à risque.
- Installation d'éco-compteurs pour chiffrer la fréquentation.

À RETENIR

CONSEILS

- Associer les locaux dès la genèse du projet.
- Impliquer les différents échelons d'acteurs.
- Inscrire le sentier au PDIPR.
- Poursuivre la démarche de concertation pour réajuster d'éventuels problèmes de fréquentation (hors sentier, incivilités...)

POINTS DE VIGILANCE

- Temps d'animation.
- Disponibilité pour la veille et le suivi de chantier.
- Coûts.



S'appuyer sur les savoirs et centres d'intérêts des habitants.

COMPÉTENCES PRÉ-REQUISES

Concertation, animation, vulgarisation, recherche de fonds.

POUR ALLER PLUS LOIN

Au fil de la Dorche, sentier thématique pédestre :
www.terrevalserhone-tourisme.fr/fiches/Chanay/Sports-pedestres/Au-fil-de-la-Dorche-sauvage-sentier-thematique-pedestre/6480418/

La Dorche, Site Rivières Sauvages :
<https://rivers-sauvages.fr/les-rivieres-labellisees-site-rivieres-sauvages/la-dorche/>

Contact :

Association du réseau des Rivières Sauvages : contact@rivers-sauvages.fr

Réalisation :